

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de Bégin

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

MIREILLE BERGERON de la susdite municipalité,

QUE :

- Le conseil municipal a adopté le règlement numéro 20-344 lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020.
- Ce règlement ayant pour objet d'abroger le règlement 13-279 et d'adopter le règlement 20-344 concernant les animaux sur le territoire de la Municipalité de Bégin.
- Ce règlement est actuellement déposé à mon bureau situé au 126 rue Brassard, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux jours et aux heures habituelles d'ouverture.
- Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Bégin ce 3^e jour du mois de juin deux mille vingt.

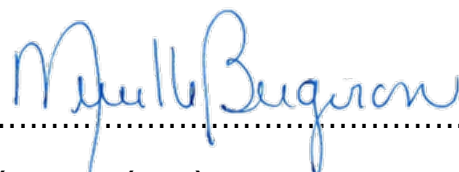


.....
Secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron, secrétaire-trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8h00 et 16h00, le 3e jour du mois de juin 2020, à l'entrée du Centre municipal et à l'entrée de l'église.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3e jour du mois de juin deux mille vingt.



.....
Secrétaire-Trésorière et directrice générale